



## Corporation du Village de Casselman

**N° du rapport  
TEC-016-2019**

**N° de dossier  
B-031-2019**

**Sujet :** **Demande d'autorisation B-031-2019**

**Date de la rencontre :** **Le 9 juillet 2019**

**Annexes :** **A - Carte index du terrain affecté**

### **RECOMMANDATIONS**

- Que le Conseil du Village de Casselman accuse réception du rapport administratif TEC-016-2019 et plus spécifiquement les recommandations de l'urbaniste junior - consultant au sujet de la demande d'autorisation affectant le terrain portant la description légale : Plan H O Wood 1885 Lots 8 et 9, et arborant l'adresse 656 rue Dollard, Comté de Russell tel que soumis par l'agent des propriétaires, Me Mathieu Quesnel;
- Que le Conseil accepte la demande d'autorisation portant le numéro B-031-2019 tel que soumis et dirige le personnel de confirmer son approbation auprès des Comtés unis de Prescott et Russell.

### **CONTEXTE**

Ce rapport vise à obtenir une recommandation du conseil municipal concernant la demande d'autorisation B-031-2019 qui a pour but de diviser une petite bande de terrain (4 pieds) afin d'agrandir le terrain voisin identifié comme la propriété 660 chemin Dollard. Voir annexe «A».

### **ANALYSE**

Tel que mentionné précédemment, cette demande d'autorisation a pour but de transférer une petite bande de terrain de 4 pieds de largeur par 110 pieds de profondeur au terrain voisin. Aucune construction n'est prévue suite à cette demande d'échange de terrain.

Les Comtés unis de Prescott et Russell sont désignés comme l'autorité approbatrice pour les demandes d'autorisation.

Selon le Plan officiel des Comtés unis de Prescott et Russell, le terrain affecté est désigné sous l'affectation du secteur des politiques urbaines et désigné comme secteur centre-ville de la communauté au Plan officiel (PO) du Village de Casselman. Le zonage sur ce terrain est catégorisé comme zone commerciale générale (GC). La demande est conforme au Plan officiel ainsi qu'au règlement de zonage.

L'article **7.4.2 autorisation**, du Plan officiel du Village de Casselman, précise qu'il est permis d'effectuer des demandes d'autorisation pour des agrandissements de terrain, à condition que l'aménagement proposé soit conforme au zonage et que l'approbation de la demande respecte les critères d'aménagement du Plan officiel du village de Casselman. Je suis d'opinion que cette demande respecte les intentions générales de ces politiques ci-haut mentionnées.

À la lumière de l'analyse qui précède, je recommande au conseil d'appuyer cette demande d'autorisation sans condition.

## **IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET IMPACT SUR LES EFFECTIFS**

Cet item est inclut dans le budget courant approuvé : S/O

Cet item est à l'intérieur du montant budgété : S/O

Montant total budgété en 2019 S/O

Montant du budget disponible S/O

L'impact sur les effectifs reliés à l'approbation de cette demande d'autorisation s'avère nul.

## **ALTERNATIVES**

Le conseil pourrait choisir de ne pas appuyer la présente demande ou ajouter des conditions d'approbation.

**Préparé par:**

**Révisé par:**



---

**Sylvain Boudreault**  
**Urbaniste junior - consultant**

---

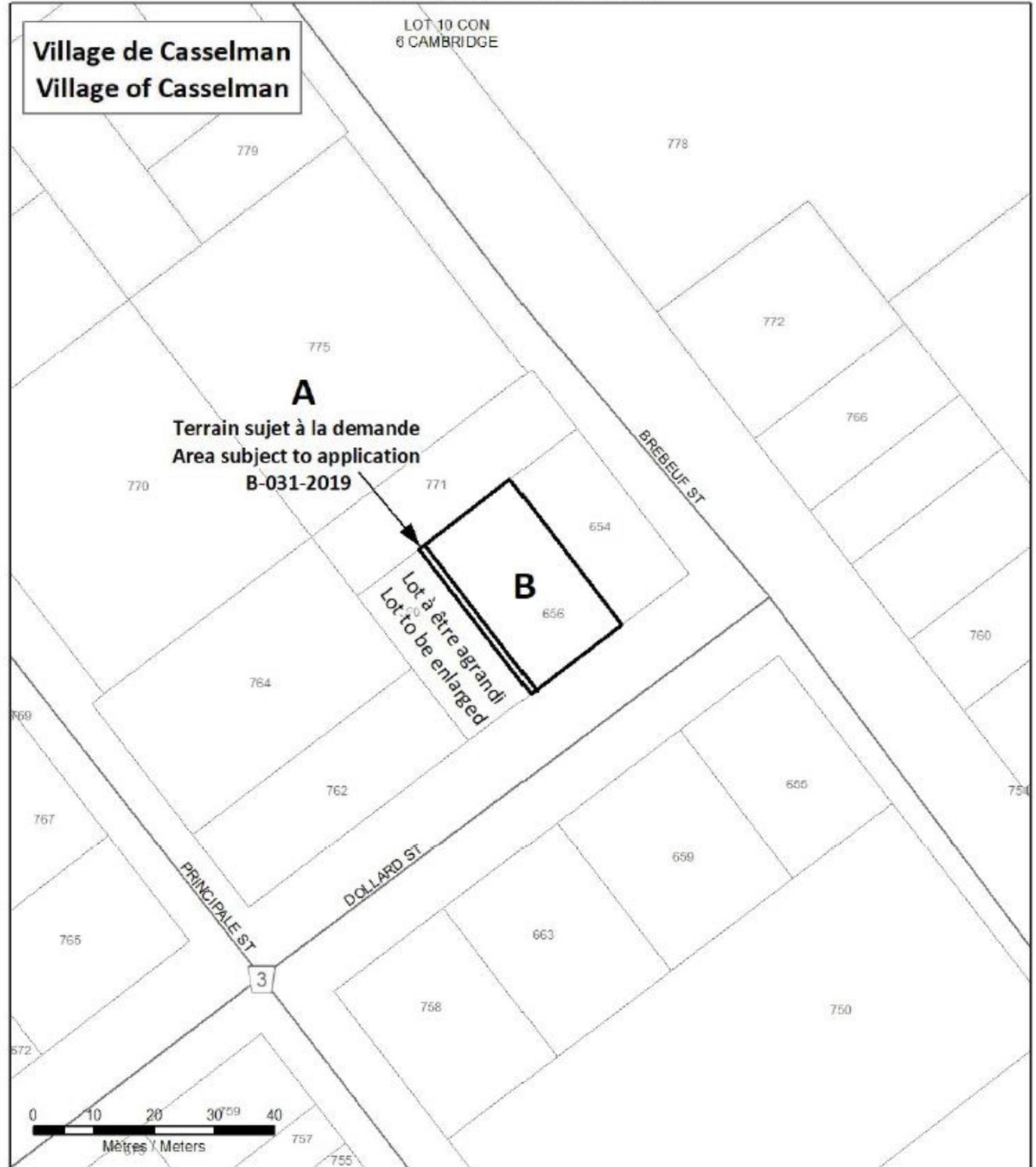
**Sébastien Dion**  
**Greffier**

# ANNEXE A

Comtés unis de - United Counties of  
**Prescott**  
*Russell*  
Morcellement des terres - Land Division

**Village de Casselman**  
**Village of Casselman**

LOT 10 CON  
6 CAMBRIDGE



**A**  
Terrain sujet à la demande  
Area subject to application  
B-031-2019

**B**  
Lot à être agrandi  
Lot to be enlarged

LOT: PT 10  
CON: 6  
CAMBRIDGE

A - Lot détaché - Severed Lot - 440 pi<sup>2</sup>/ft<sup>2</sup> +/- (40.8 m<sup>2</sup>) +/-  
B - Lot retenu - Retained Lot - 6 420.7 pi<sup>2</sup>/ft<sup>2</sup> +/- (596.5 m<sup>2</sup>) +/-

Date: 2019-06-04